

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

Rapport annuel pour l'accessibilité



Année 2021

1/ Données générales

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46 :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville» (code général des collectivités territoriales, article L.2143-3).

Les principales missions de cette commission sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

A CESTAS, cette commission a été créée par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2010.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle instaure, pour les gestionnaires des Établissements Recevant du Public de 1er à 5ème catégorie (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), l'obligation de réaliser les travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce document est un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune de CESTAS a adopté son Ad'AP lors de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2015 (délibération 5/10).

Cet Ad'AP, enregistré sous le numéro P03306315642 a été approuvé par les services de l'Etat le 22 décembre 2015. Il concerne 54 établissements sur 9 ans pour un investissement global d'environ 1 500 000 euros.

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de CESTAS compte, au 1^{er} janvier 2013 (source INSEE), 16 438 habitants. Son territoire a une superficie de 100 km². Son siège est situé au 2 avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS.

Elle est située dans l'agglomération bordelaise et est membre de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde avec les communes de Canéjan et de Saint Jean d'Illac.

La commune ne dispose pas de Plan de Déplacement Urbain (PDU).

1.2. Informations administratives de la CCA

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010.

Par arrêté n°SG/2021/241 en date du 23 juin 2021, le Maire a été établi la liste des membres de la CCA.

Présidée par le Maire Pierre DUCOUT, suppléé par Madame Anne-Marie REMIGI, adjointe déléguée à la santé, la solidarité et au service aux aînés, elle est composée comme suit :

A/D'élus représentant la commune ;

- Monsieur Henri CELAN, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux,
- Monsieur Jean-Luc DESCLAUX, Conseiller Municipal délégué aux bâtiments communaux,
- Madame Anne-Marie REMIGI, Adjointe à la santé, la solidarité et au service aux aînés,
- Madame Agnès OUDOT, élue de la liste Demain CESTAS,

B/D'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap :

- L'ADIAPH (Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées),
- Espace 33 (Association dédiée aux personnes en situation de handicap et à leur famille)

C/D'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- Club Chez Nous,
- Club Jours d'Automne,

D/De représentants des acteurs économiques et des usagers :

- CE2C : Club des entreprises de Cestas et Canéjan,
- Centre commercial de Gazinet : Intermarché,
- Centre commercial du Bourg : Super U,
- CLCV : Consommation, logement, cadre de vie,
- Régie des Transports de la CDC Jalle-Eau Bourde,

E/De fonctionnaires représentant les services municipaux :

- CCAS : Centre Communale d'Action Sociale,
- Services techniques bâtiments,
- Services techniques voirie,
- Secrétariat Général,

La commission s'est réunie le 23 septembre 2021. A cette occasion, elle a adopté son règlement de fonctionnement. Un rapport a été présenté et débattu lors de la commission communale

d'accessibilité le 23 septembre 2021. Le présent rapport reprend les actions menées en 2021 et les actions programmées pour 2022.

1.3. Présentation des différentes commissions existantes au niveau local et départemental :

1.3.1 La commission communale de sécurité et d'accessibilité pour les ERP :

Elle est composée de :

- le maire de la commune concernée ou son adjoint, ou un conseiller municipal qu'il aura désigné par arrêté,
- le chef de la circonscription de sécurité publique ou le commandant de compagnies de gendarmerie territorialement compétent ou leur suppléant,
- un officier sapeurs-pompiers titulaire du brevet de prévention incendie,
- un agent de la commune concerné,
- tout autre représentant des services de l'état, membre de la CCDSA, dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen du dossier,

Elle est consultée pour :

- Avant la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux > instruction d'un dossier de demande d'autorisation
- Avant la délivrance de l'autorisation d'ouverture au public > visites de réception de travaux avant ouverture
- périodiquement pendant la durée d'exploitation sous la forme de visite de sécurité destinées à vérifier que l'ERP est toujours en conformité avec les règles de sécurité et d'accessibilité > visites périodiques ou inopinées à la demande d'autorité de police.

1.3.2 La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) :

La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis consultatifs et techniques à l'autorité investie du pouvoir de police (maire ou préfet) dans les domaines suivants :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, conformément aux dispositions des articles R. 122-19 à R. 122-29 et R. 123-1 à R. 123-55 du code de la construction et de l'habitation.
- La conformité à la réglementation des dossiers techniques amiante prévus aux articles R. 1334-25 et R. 1334-26 du code de la santé publique pour les immeubles de grande hauteur mentionnés à l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation et pour les établissements recevant du public définis à l'article R. 123-2 de ce même code classés en 1ère et 2e catégorie.
- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées, conformément aux dispositions des articles R. 111-18-3, R. 111-18-7 et R. 111-18-10 du code de la construction et de l'habitation.
- Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées, des établissements recevant du public et les dérogations à ces dispositions dans les établissements et installations recevant du public, conformément aux dispositions des articles R. 111-19-6, R. 111-19-10, R. 111-19-16, R. 111-19-19 et R. 111-19-20 du code de la construction et de l'habitation.

- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux de travail, conformément aux dispositions de l'article R. 235-3-18 du code du travail.

- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics, conformément aux dispositions du décret n° 99-756 du 31 août 1999 relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique.

1.3.3 La SCDA

La Direction Départementale des Territoires assure, par délégation du préfet, la présidence et l'animation de la sous-commission départementale d'accessibilité (S.C.D.A.). Cette instance est une émanation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Cette commission se compose d'un président, d'un rapporteur, et d'un ou plusieurs représentants d'associations de personnes handicapées. La composition des sous-commissions est définie par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans.

Le rôle de cette commission est de donner son avis concernant :

- Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public et les dérogations à ces dispositions,
- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements,
- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux de travail,
- Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie et des espaces publics.

2/ Exemples de réalisation
Ecole Maternelle Maguiche

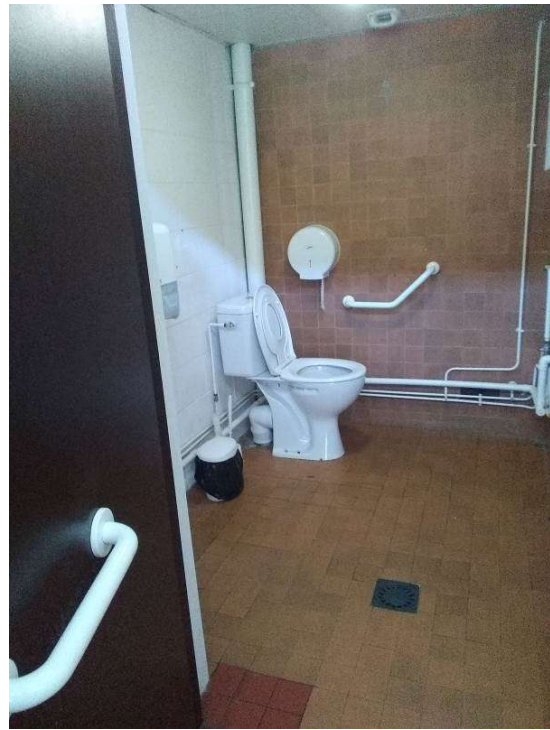
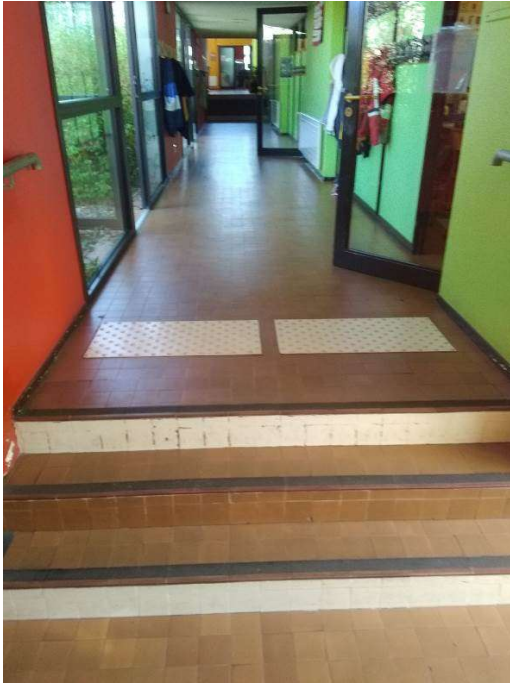


Travaux de rénovation des blocs sanitaires avec création d'un cabinet d'aisance pour les personnes handicapées

Ecole Primaire Pierrettes



Réfection du cheminement



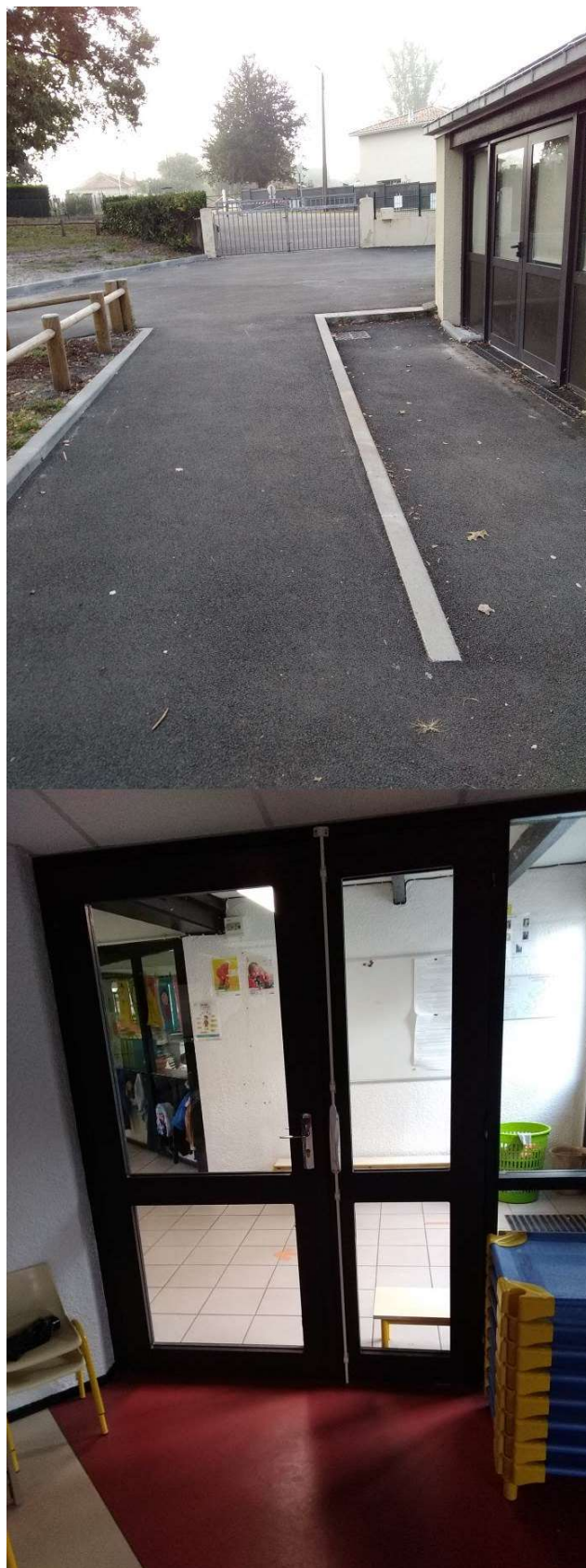
Mise aux normes de l'escalier et des circulations

R.P.A. Gazinet (EVA) :



Réalisation d'une rampe d'accès vers couloir sur le côté du bâtiment

Ecole maternelle Bourg



Reprise des seuils et mise en place de crémone sur les portes tierces

Elémentaire Maguiche:

Rénovation des blocs sanitaires avec mise aux normes du cabinet d'aisance pour les personnes handicapées.



Salle de la Briqueterie



Ecole maternelle de Réjouit



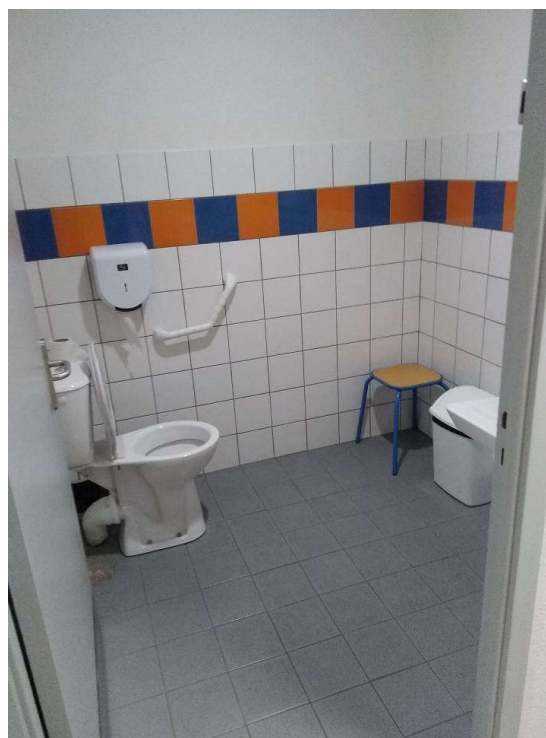
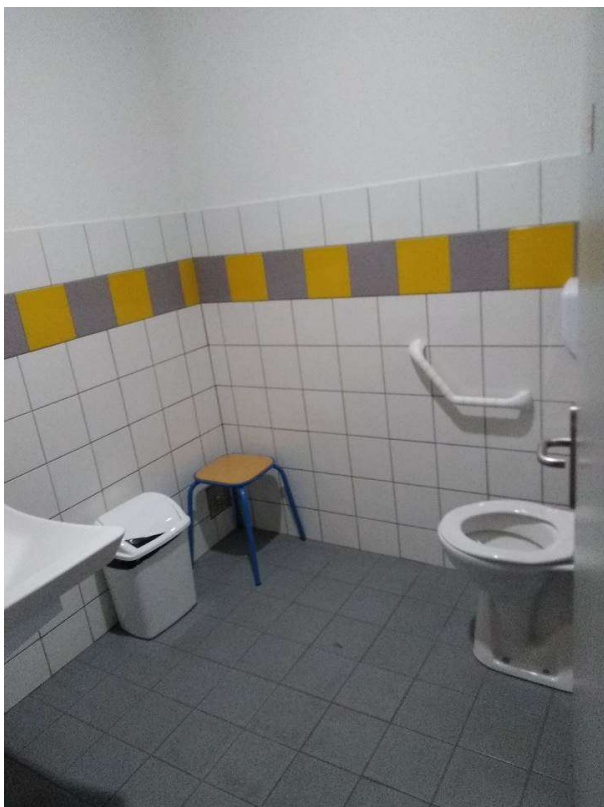
Changement de la porte d'entrée et mise en place de crémones

Ecole primaire du Bourg



Mise en place de contraste visuel, dalles podotactiles et mise aux normes des cabinets d'aisances

Ecole primaire Réjouit



Mise aux normes des cabinets d'aisances et accès sanitaires par changement des portes

Halle Polyvalente du Bouzet



Eglise



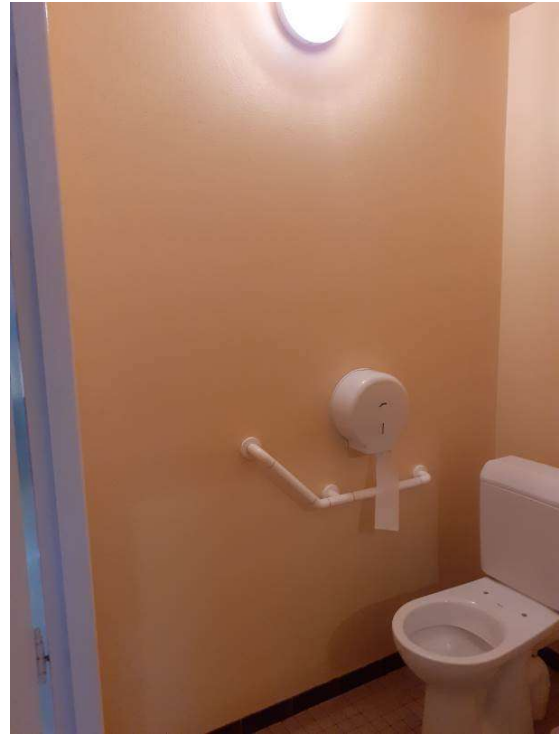
Foyer Léo Lagrange



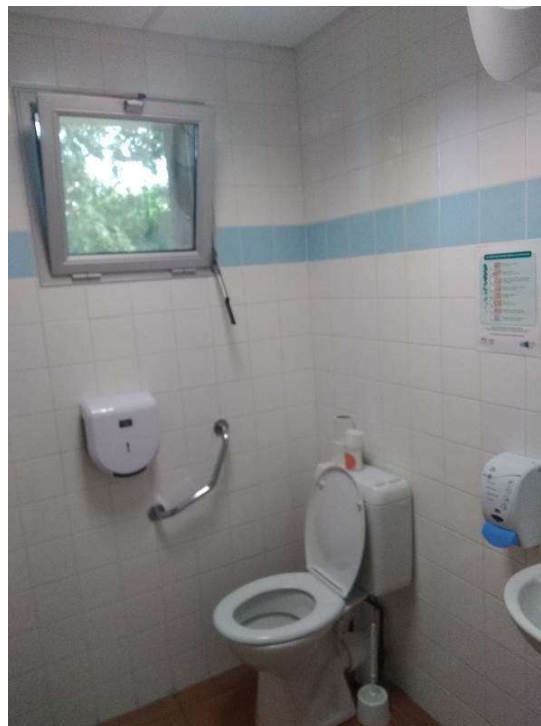


Accès réalisés

Gymnastique / Tennis de Table



Hôtel de Ville



Salle des fêtes Gazinet



Salle de Rink Hockey de Gazinet



Création d'une rampe.

Liste des travaux de mise en accessibilité réalisés hors programme AD'AP

- Ecole de musique Jean Moulin : bâtiment accessible



- Agence postale communale de Réjout : mise aux normes de la porte d'entrée
- Nouvelle salle de basket Salle Subrenat
- Service Transports création d'un nouveau bâtiment en lieu et place d'Algeco pour l'accueil du public
- -Maison de quartier Choisy Réjout mise en œuvre d'une rampe PMR
- -Office socio culturel



- Vestiaire du personnel du Bouzet
- Tennis couvert : mise en accessibilité des accès



3/ Voirie et espaces publics

La commune a en cours un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Des périmètres prioritaires ont été déterminés au sein des zones agglomérées de la commune où la majorité des activités y sont concentrées (services, commerces...).

Par ailleurs, la commune étudie la meilleure manière de répondre aux besoins urgents des usagers dès qu'une demande expresse est formulée où une problématique d'accessibilité des espaces publics est portée à sa connaissance au sein des périmètres prédéfinis mais aussi en dehors.

En effet, les services de la commune possèdent toutes les compétences nécessaires à la rénovation et à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, tous corps d'états confondus. Ces derniers sont en mesure de répondre efficacement et dans les meilleurs délais à des demandes ponctuelles concernant le déplacement de personnes porteuses de handicaps. Il a déjà réalisé des interventions en ce sens pour répondre à des besoins urgents d'administrés ou d'agents soumis à ces problématiques.

Ainsi, nous pouvons distinguer 5 zones identifiées dont les espaces publics doivent être traités de façon prioritaire au regard du contexte de la commune :

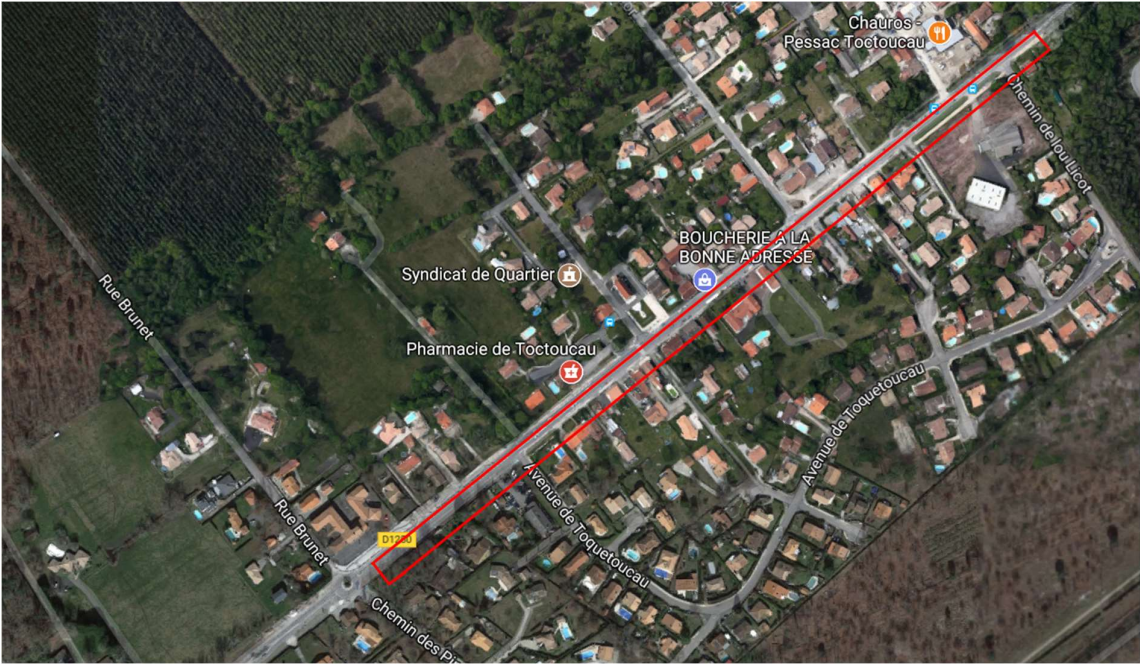
Cestas Bourg



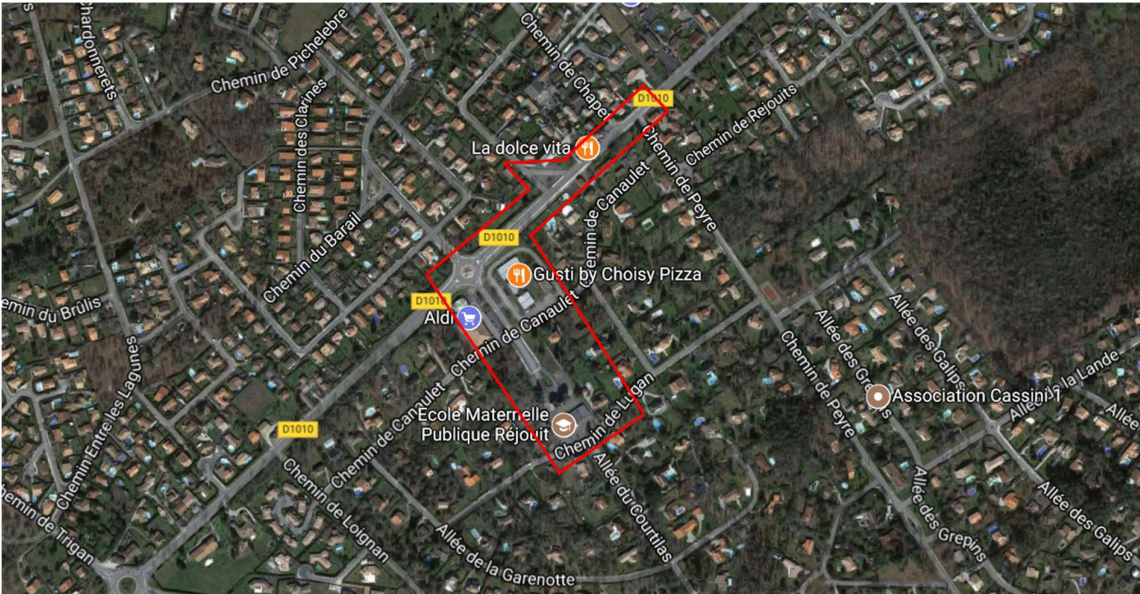
Cestas Gazinet



Cestas Toctoucau



Cestas Réjouit



Cestas Pierroton



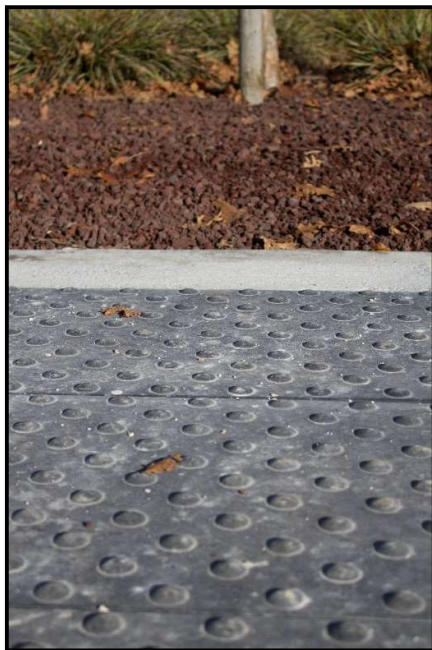
Éléments de suivi et difficultés rencontrées

La commune est consciente des problèmes d'accessibilité. Elle s'attache à traiter les points stratégiques, à savoir les zones urbanisées sur lesquelles les continuités représentent un réel enjeu en matière de déplacement.



Un certain nombre de travaux ont été réalisés depuis la précédente réunion de la commission d'accessibilité :

- **Giratoire Chemin de Trigan** : amélioration des continuités piétonnes et cyclables, mise en place de dalles podotactiles (création de dépressions charretières),
- **Avenue du Baron Haussmann** : réfection d'une dépression charretière et mise en place de dalles podotactiles, mise à la côte d'émergences,



- **Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Giratoire des Pins Francs)** : amélioration des continuités piétonnes (création de dépressions charretières et mise en place de dalles podotactiles),



- **Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Giratoire SCASO)** : amélioration des continuités piétonnes et cyclables (création de dépressions charretières et mise en place de dalles podotactiles),



- **Chemin du Graveyron** : réalisation de 2 dépressions charretières pour passages piétons,
- **Avenue Jean Moulin** : amélioration des continuités piétonnes (mise en œuvre de revêtement en enrobés sur trottoir),
- **Lotissement du Parc de Monsalut** : mise à la côte d'émergences sur trottoir,
- **Allée d'Amour** : mise à la côte d'émergences sur trottoir,
- Réfection du parvis de l'Hôtel de ville avec cheminement PMR.



- **Place du Chanoine Patry** : réalisation de 3 dépressions charretières pour passages piétons équipées de dalles podotactiles.
- **Avenue Mademoiselle de la Harpe** : réalisation de 2 dépressions charretières pour passages piétons.
- **Chemin du Moulin de la Moulette** : réalisation de 2 dépressions charretières pour passages piétons.
- **Avenue Marc Nouaux** : réalisation de dépressions charretières pour faciliter l'accès aux commerces.
- **Place de la République** : réalisation de dépressions charretières pour faciliter l'accès aux commerces.
- **Avenue de la Gare** : réalisation de dépressions charretières pour faciliter l'accès aux commerces.
- **Avenue Pascal Bagnères** : réalisation de dépressions charretières pour passages piétons équipées de dalles podotactiles
- **n°7 Chemin du Tronqueyra** : aménagement de dépressions charretières au droit d'un passage piéton pour amélioration des continuités piétonnes
- **Chemin du Ribeyrot** : traitement des continuités piétonnes en fin calcaire pour le cheminement de personnes à mobilité réduite (évacuation de cailloux lavés : matériau non-roulant)
- **Mise en accessibilité des abords de la Primaire Maguiche** : traitement des continuités piétonnes (enrobés et abaissement de bordures au droit des traversées)
- **Salle de Basket - complexe sportif du Bouzet** : réalisation des travaux de voirie et réseaux divers en périphérie de la salle / traitement de l'ensemble de la chaîne de déplacement.
- **Avenue Salvador Allende - Aménagement d'un arrêt de bus en site propre** : Cet arrêt de bus permet aux usagers à mobilité réduite d'accéder sans assistance à l'intérieur du véhicule de transport en commun qui sont eux-mêmes équipés de plateformes PMR.
- **Amélioration des points d'arrêt - Chemin de Trigan** : réalisation de plateformes accessibles équipées de quais d'accostage.
- **Mise en accessibilité de 2 giratoires - Avenue du Colonel Saldou** : Aménagement de dépressions charretières pour amélioration des continuités piétonnes
- **Mise en accessibilité de trottoirs** :

La commune réalise des opérations de mise en œuvre de revêtement de trottoirs en lien avec les administrés qui en font la demande. Ces travaux permettent de mettre en œuvre :

- un revêtement en enrobés : matériau roulant et particulièrement adapté pour les personnes ayant des difficultés à se mouvoir,

- la suppression des émergences (regards, ressauts supérieurs à 2 cm...)
- une amélioration des continuités piétonnes en abaissant les bordures au droit des traversées piétonnes
- un éveil à la vigilance au droit des obstacles rencontrés au droit des continuités piétonnes par la pose de pavés au pied de ces derniers (pieds de mâts de candélabres, pieds de poteaux de télécommunication...)

Depuis le début de ces opérations, les rues suivantes ont pu être traitées partiellement ou en intégralité.

*** Lotissement Chantebois :**

- Allée de Maguiche,
- Allée des Gribots,
- Allée des Orious,
- Allée des Trides,
- Allée des Girolles,
- Allée de la Branne,
- Clos de la Fontaine,
- Allée de Pratviels,
- Allée du Rouquet,
- Allée des Pignots
- Allée Cantegrit

*** Lotissement Beauprès :**

- Chemin de Lou Pechen,
- Allée de l'Arrestère,

*** Lotissement Beauséjour :**

- Avenue de l'Estelle,
- Chemin du Buscassey,
- Allée du Carretoy,
- Allée de la Craste,
- Chemin du Ouey

*** Cestas - Bourg :**

- Avenue des Bruyères
- Chemin de la Palombière
- Avenue de la Chênaie
- Avenue de l'Amasse
- Avenue des Gemmeurs
- Chemin du Tronqueyra
- Chemin de Brûlis
- Chemin de la Sangalète

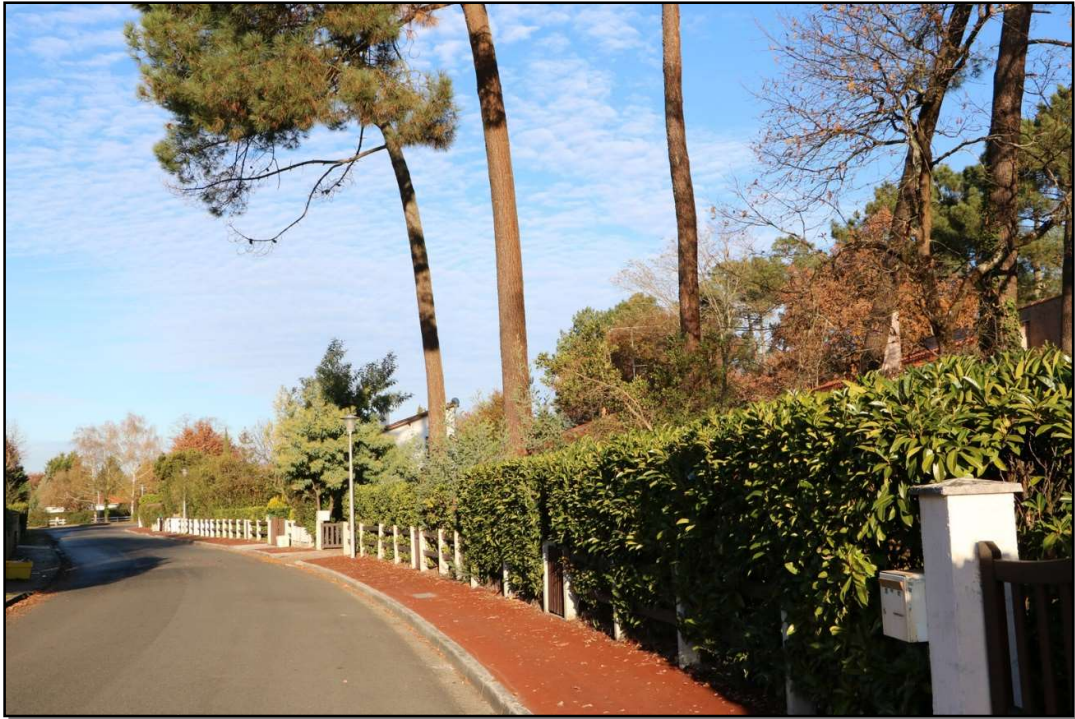
*** Cestas – Réjouit :**

- Chemin du Nid de l'Agasse
- Chemin de la Tourte
- Chemin de la Cane
- Chemin de la Perniche
- Chemin des Cantaranes
- Chemin des Clarines

*** Cestas – La Birade :**

- Avenue du Bois du Chevreuil
- Chemin du Pas du Chebruil

- Chemin de Lou Corn



A ce jour, il existe une soixantaine de places de stationnement pour personnes handicapées sur le domaine public de la commune, principalement dans les hyper-centres et à proximité des établissements recevant du public.

A ces places sur le domaine public, viennent s'ajouter celles générées par les activités tertiaires et de commerces sur le domaine privé des activités concernées.

4/ Point sur l'Ad'AP des bâtiments communaux

4.1-Récapitulatif des actions à poursuivre en 2022

numero dossier	Sites accessibles ayant reçu des aménagements	Action à poursuivre en 2022	
1	Chapelle Gazinet	Contraste visuel à mettre en œuvre sur l'estrade	Demande dérogation accès scène et sanitaire
2	Club Jours d'Automne	Modification des sanitaires	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
3	Ecole maternelle Maguiche	Signalétique à consolider	
4	Ecole primaire Pierrettes	Signalétique à consolider	
5	RPA GAZINET		
6	Salle des Sources		Dérogation encours à demander pour cheminement extérieur
7	Bébés copains	Dépression charretière et stationnement à mettre en œuvre	
8	Ecole maternelle Bourg	Signalétique à consolider	
9	Ecole maternelle Parc	Signalétique à consolider	
10	Ecole primaire Maguiche	Signalétique à consolider	
11	Les Bons petits diables	Signalétique à consolider	

12	Piscine Tournesol	Elargissement accès aux pédiluves (1,40) Modification accès cabines d'aisance Modification pédiluve Signalétique à modifier	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
13	Salle de la Briquetterie	Modification des sanitaires	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
14	Ecole maternelle Pierrettes	Signalétique à consolider	
15	Ecole maternelle Réjouit	Signalétique à consolider	
16	Ecole primaire Bourg	Signalétique à consolider	
17	Ecole primaire Réjouit	Signalétique à consolider	
18	Halle polyvalente	Modification des sanitaires	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022

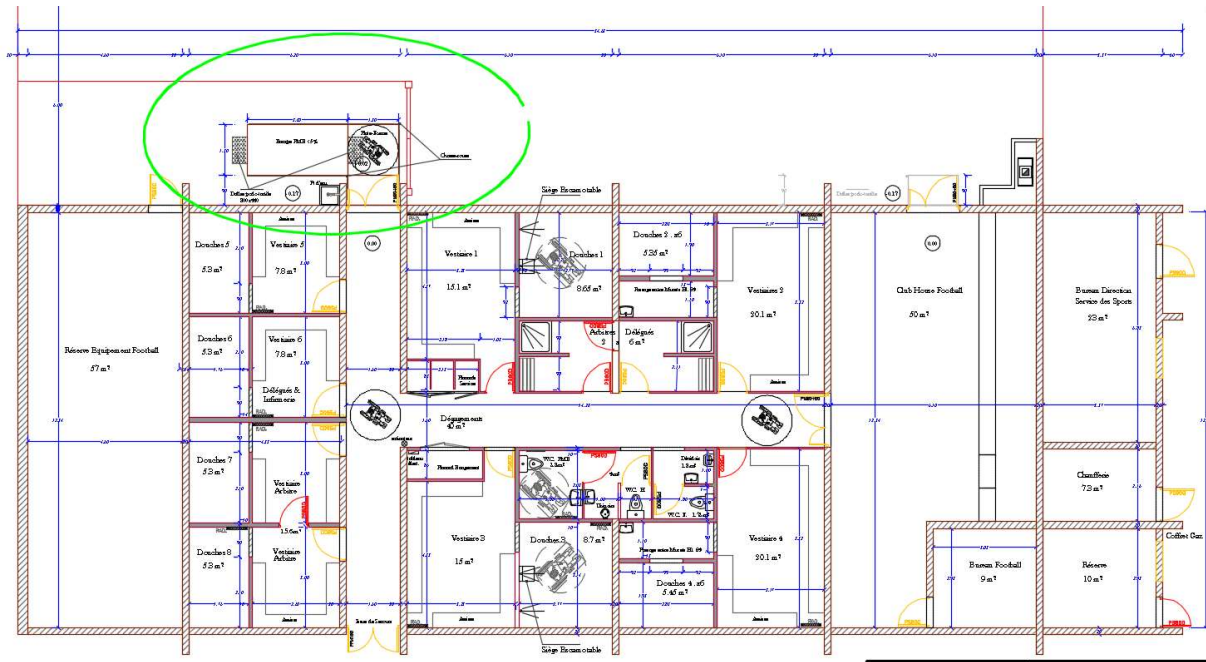
4.2-Récapitulatif des travaux programmés pour 2022

numéro dossier	Nom des sites	Action à mener	
19	Club des jeunes du Bourg	Reprise du seuil devant l'entrée principale (réalisation d'un pan coupé béton de 20 cm) Changement pictogramme sanitaire P.M.R. Eclairage extérieur entrée principale à installer	2022
20	Club house football	Rampe d'accessibilité coté vestiaire à faire Porte tierce à changer coté vestiaire WC PMR à réaliser en lieu place d'un W.C. actuel Signalétique à reprendre	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
21	Club house Rugby	WC PMR à réaliser en lieu place d'un wc actuel Signalétique à reprendre	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
22	Club house SAGC tennis	Ressaut porte d'entrée à reprendre Pose de 1 siège et 1 barre d'appui PMR dans les douches (2U) Barre d'appui / lavabos et cuvette à changer Mobilier PMR à l'accueil à créer Portes à changer (4 U)	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
23	Eglise	Demande de dérogation à finaliser pour baptistère et autel Mise en place de podotactile pour accéder à l'autel signalétique porte d'entrée fait en 2021	Demande de dérogation en cours Bande podotactile régie en cours
24	Foyer Léo Lagrange	Modification WC PMR dimensionnement et cloison Porte d'entrée à changer en portes tierces Portes tierces locaux argile et émaux à changer Mise en œuvre d'un éclairage devant porte d'entrée (2021) Rampe d'accès à créer porte d'entrée principale (Fait 2020)	Eclairage programmé en régie debut 2022 Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 modification sanitaires Marché menuiserie porte d'entrée 2022
25	Gymnase (Gymnastique)	Porte d'entrée à changer par porte tierce Rampe à refaire (30 cm à franchir) coté entrée principale Porte tierce entrée intérieur ping pong à changer Modification des vestiaires (patères, sièges escamotables...) Signalétique et contraste visuel à reprendre	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
37	Tennis de table	Même entrée que le gymnase ainsi que sanitaire PMR commun Signalétique à consolider	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022
26	Hôtel de Ville	Signalétique à consolider	

27	Le Rucher école	Porte d'entrée à changer en portes tierces WC à modifier y compris équipements Signalétique à reprendre	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 Signalétique en régie 2022
28	Local du rousset	Signalétique intérieur pictogramme à reprendre Cheminement extérieur à reprendre	Régie 2022
29	Local pétanque	Sanitaire à reprendre extension à faire PC à réaliser	Projet global à réaliser (étude faite) Marche MOE à réaliser 2022/2023
30	Maison de quartier Pierroton	WC actuel à modifier en supprimant une cloison et urinoir Signalétique à modifier	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 Signalétique en régie 2022
31	Monsalut maison forestière	Equipement à changer (barre de tirage et cuvette) Signalétique à reprendre Eclairage à rajouter Cheminement et plateforme à réaliser	Régie 2022
32	Salle de basket Ex Subrenat (salle verte)	Caillebotis porte d'entrée à changer Changement de la porte d'entrée en porte tierce Réfection seuil porte d'entrée à reprendre (ressaut) Pose de 2 sièges et 2 barres d'appui PMR dans les douches Porte accès vestiaires à changer en porte tierce Signalétique à reprendre	Régie 2022 Marché menuiserie porte d'entrée 2022
33	Salle des fetes Gazinet	Mains courantes à installer Eclairage à reprendre devant l'entrée Changement de 2 portes d'entrée en 2 portes tierces WC à modifier	ASAP 2021/2022 Projet WC PMR à faire
34	Salle des sports Rink Hockey Gazinet	Modification du bloc sanitaire création d'un sanitaire PMR pose de 1 siège et 1 barre d'appui PMR dans les douches	Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 Siège, barre d'appui et Signalétique en régie 2022
35	Salle omnisports rink hockey	Projet de création de deux vestiaires et sanitaires aux normes PMR en cours (MOE à choisir) Pose de dalle podotactile et peinture des contres marches sur les tribunes Modification des sanitaires Publics	Projet global à réaliser (étude faite) Marche MOE à réaliser 2022/2023 pour les vestiaires et sanitaires Podotactile et signalétique en régie 2022 Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 pour les sanitaires publics
36	Vestiaires foot Pierroton	Sanitaire à reprendre extension à faire PC à réaliser	Projet global à réaliser (étude faite) Marche MOE à réaliser 2022/2023

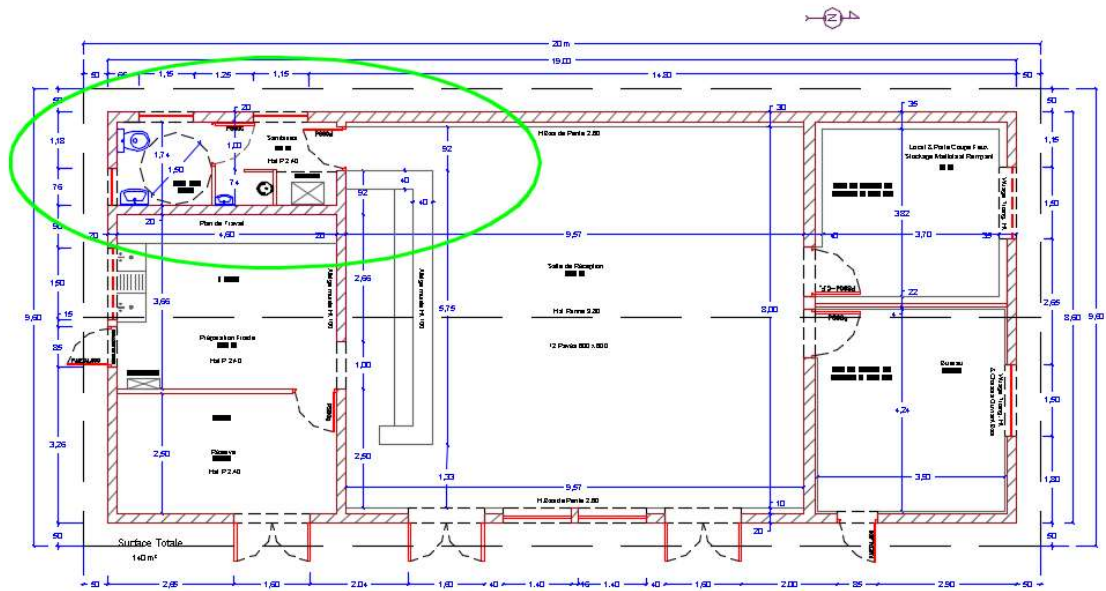
Exemple de projets programmés :

Club House football



Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 (projet global)

Club house de rugby



Marché en cours de rédaction "ASAP" 2022 (projet)

5/ Services de transports collectifs et intermodalité

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde assure une compétence en matière de transport public. Ainsi, un réseau intercommunal de transport de proximité a été développé et intervient en complément des réseaux existants du Département, Transgironde, du TER Aquitaine et celui de la Métropole.

Dans ce cadre, la CDC a acquis 6 véhicules accessibles PMR pour le réseau Prox'bus. (3 bus 48 places minimum, 2 bus de 22 places, 1 véhicule léger)

Par ailleurs, le réseau de transports scolaires dispose de 4 bus équipés PMR

De même et dans le cadre de la mise en accessibilité des gares, la Région poursuit l'aménagement de la gare de Gazinet alors que la commune a engagé une réflexion globale sur la requalification du quartier de la gare.

Éléments de suivi

La Communauté de Communes étant équipée de véhicules accessibles PMR, un service de transport à la demande a été développé pour faciliter les déplacements spécifiques des personnes handicapées vers les pôles commerciaux et médicaux sur les 3 communes membres de l'EPCI.

Ainsi, les personnes porteuses de handicaps peuvent réserver un moyen de transport adapté avec chauffeur pour se rendre sur le lieu des activités souhaitées. Une fois, leurs activités achevées, ils sont reconduits à leurs domiciles avec le même dispositif mis à leur disposition en appliquant la tarification du service prox'bus (1.50 € le ticket / 10 € les 10 tickets / 40 € en abonnement annuel).

6/ Point sur les Ad'AP des ERP privés

Depuis 2013, 84 établissements ont fourni des documents :

- 44 ont fourni une attestation sur l'honneur d'accessibilité,
- 8 ont reçu un avis défavorable de la DDTM sur leur dossier d'aménagement de sécurité et d'accessibilité,
- 30 ont reçu un avis favorable de la DDTM,
- 1 a transmis une déclaration de non mise aux normes,
- 1 a transmis un dossier d'Ad'AP

Nom Demandeur	Raison sociale	Adresse	Document fournis	Date de reception	Catégorie
Brange	Cabinet Médical	30 avenue Marc Nouaux	Avis favorable de la Sous commission DDTM	05/02/2013	5
Tomasella Olivia -Brange Paul	Sci Pobimmo	30 bis avenue Marc Nouaux	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	31/01/2015	5
Mr Boukhari	Gifi	4 avenue de Verdun	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	23/02/2015	3
Bessede Christophe	Brico marche	8 avenue de Verdun	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	25/02/2015	
Genevieve Hui Bon Hoa	Pédiatre	54 rue des Chalets	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	27/02/2015	5
Rocheteau Dall'anesse	Docteur	9 chemin des Boutiques	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	28/02/2015	5
Jacqueline Beaudoire-Thierry Leroux	Pedicule-podologue CHAUSS EXPO	36 CC choisy Latour 8 avenue de Verdun	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	04/03/2015	5
Rohe François	Bistro du Centre	1 avenue du Baron Haussmann	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	12/03/2015	3
Roubaud Edith	Docteur	1 chemin de Haousot	Déclaration de non mise aux normes	18/04/2015	5
	So forme	8 avenue de Verdun	avis défavorable de la Sous commission DDTM	07/07/2015	5
Catoire thomas	10 strict opticien	14 place de l'hotel de ville	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	03/09/2015	5
Bozec Pierre-nicolas	Société Générale	3 place du souvenir	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	14/09/2015	5
Lassere Jean-luc	Ronde des vins	14 place du souvenir	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	16/09/2015	5
Bays Jean	La poste bourg	6 chemin de pujau	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	21/09/2015	5
Eresue Joel	Sei de radiologie	15 avenue du baron Haussmann	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	21/09/2015	5
Moulin patrick	cabinet medicale	122 av du Mail de Lattre de Tassigny	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	23/09/2015	5
Olivier Karen	Votre agence	18 place du Souvenir	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	27/09/2015	5
Lefevre-bemurat laurence	cabinet medicale	chemin des boutiques	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	28/09/2015	5
Poumeyrau Laurent	Le chais d'Haussmann	61 avenue Baron Haussmann	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	29/09/2015	5
Vignaud Michel	Styleco	8 avenue de Verdun	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	03/10/2015	3

Narbout Philippe	La poste gazinet	9 place de la république	dossier d'ad'ap	04/12/2015	5
Hirt Eric	cabinet dentaire	27 Ccial Cjoisy Latcur	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	06/01/2016	5
Laville Yannick	medecin généraliste	7 rue Jean Cocteau	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	26/01/2016	5
Marsault stéphanie	Cestas Immobilier	13 bis chancine Paty	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	29/01/2016	5
De cea jean pierre	Agence Immo	7 av du baron haussmann	Avis favorable de la Sous commission DDTM	01/03/2016	5
Mazurier	Renault mazurier	27 chemin de Chapet	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	15/03/2016	5
De cea daniel	saion de coiffure Elle et Lui	9 av du baron haussman	Avis favorable de la Sous commission DDTM	24/05/2016	5
Vanpoperinghe corinne	Cabinet de Kinesithérapie	5 place du 33eme RIA	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	25/05/2016	5
Beauquier Jean Pierre	Courte Paille	A63 Est	Avis favorable de la Sous commission DDTM	26/05/2016	5
Sarl Grillo	Sarl Grillo	28 chemin des boutiques	avis défavorable de la Sous commission DDTM	27/05/2016	5
Sayon Jean-noel	Pharmacie Sayon	9 chemin des Boutiques	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	22/06/2016	5
	Le moulin de Cestas	2 rue Vaimont-agard	Avis favorable de la Sous commission DDTM	03/08/2016	5
Frankhauser claude	cabinet medical	14 avenue du Baron Haussmann	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	26/09/2016	5
Leglise Monique	SARL Robert Leglise	13 chemin Lou Tribal	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	26/09/2016	5
Rostol Christophe	SARL Chauras Gazinet	36 avenue Marc Nouveaux	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	05/10/2016	5
Debord Isabelle	Pharmacie ô naturel	11 place Chanoine Paty	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	06/11/2016	5
	Version Zen coiffure	34 avenue de la Gare	Avis favorable de la Sous commission DDTM	20/12/2016	5
Lassere Guillaume	Pharmacie de Rejouit	13 chemin du Canalet	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	31/01/2017	5
Bui Quoc	SCM Bui Carreyre	1 rue Jules Ferry	Avis favorable de la Sous commission DDTM	31/01/2017	5

Miretti céline	Cabinet de Kinesithérapie	5 chemin de la rouzade	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	13/02/2017	5
Sylvie Capdiviole	Sylvie Capdiviole Immobilier	1 chemin de lou Madrey	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	13/02/2017	5
Martin-Dubourg	Institut Ebell	21 chemin des Boutiques	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	06/03/2017	5
Olivet Jean lu	Banque Populaire	10 bis place Charnoine Patry	Avis favorable de la Sous commission DDTM	25/04/2017	5
Goacolou Candy	107 Atelier coiffure	107av Mat de Laitre de Tassigny	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	26/04/2017	5
Bedin Yvette	SAS Cabinet Bedin	19 av du baron Hausmann	Avis favorable de la Sous commission DDTM	06/06/2017	5
Armstrong Sabine	Pharmacie	28 bis av Jean Moulin	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	22/06/2017	5
Cercle Hippique Moulin Neuf	Cercle Hippique Moulin Neuf	28 chemin des Sources	Avis favorable de la Sous commission DDTM	18/07/2017	5
Desfour Jean-pierre	Desfour Jean-pierre	1 place de l'arriga	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	07/09/2017	5
Dupoux Patrice	La galanga	67 avenue du mal de latte de Tassigny	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	25/09/2017	5
Pebe Jean Guy	Café de la Gare	43 avenue de la Gare	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	04/10/2017	5
Debray sophie	Tabac de la Gare	43B avenue de la Gare	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	04/10/2017	5
Savine Haouri	Pharmacie Iriart Krafft	5 chemin des Boutiques	Avis favorable de la Sous commission DDTM	15/11/2017	5
Deville Magali	Cabinet de Kinesithérapie	20 chemin des Boutiques	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	28/11/2017	5
Labouhume Peturaud nathalie	Justin	42 avenue Marc Nouveaux	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	08/12/2017	5
Garcia Pascal	SHELL	A63 Ouest	Avis favorable de la Sous commission DDTM	20/12/2017	3
Bressenot Michel	Caisse d'épargne	place de l'église	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	28/12/2017	5
Vermhes	Coiffure Vermhes	11 CC choisy Latour	avis défavorable de la Sous commission DDTM	28/12/2017	5
Beraud Chantal	L'instanté	12 place de l'hotel de ville	Avis favorable de la Sous commission DDTM	09/01/2018	5
Cansier	Biocoop	8 avenue de Verdun	Avis favorable de la Sous commission DDTM	06/02/2018	1

Boucharc	CMP Cadillac	2 place Chanoine Patry	Avis favorable de la Sous commission DDTM	20/02/2018	5
Lorian Jerome	S/Coup	1 place du souvenir	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	28/02/2018	5
Bastard Yvan	Credit Mutuel	31 av Baron Hausmann	Avis favorable de la Sous commission DDTM	06/03/2018	5
Yanick Soulie	Cabinet de podologie	42 avenue Marc Nouaux	Avis favorable de la Sous commission DDTM	15/05/2018	5
Hamon Jean-philippe	AJP	14 place du souvenir	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	13/12/2018	5
Sigorney Audrey	Institut peau de peche	66 bis avenue de verdun	Avis favorable de la Sous commission DDTM	08/01/2019	5
Taalibi Fouad		Bat 3 Choisy latour	Avis favorable de la Sous commission DDTM	30/04/2019	5
Strohner Jeremy	Conserverie H Piquet	61 avenue Jean Moulin	Avis favorable de la Sous commission DDTM	09/07/2019	5
Gerrit de Lint	Fleur au quotidien	8 avenue de Verdun	Avis favorable de la Sous commission DDTM	09/07/2019	1
Tomasella damien	Cabinet Médical	15 bis place du souvenir	avis défavorable de la Sous commission DDTM	23/07/2019	5
Pascal Garcia	SHELL	A63 aire Cestas EST	Avis favorable de la Sous commission DDTM	01/10/2019	4
Affane Abdelmalek	Cabinet médical	32 avenue Champ rolet	Avis favorable de la Sous commission DDTM	03/10/2019	5
Verat marie claire	MC DIET	3 place de l'hotel de ville	avis défavorable de la Sous commission DDTM	29/10/2019	5
Monnier Sigrïd	Gironde Habitat	place de l'hotel de ville	Avis favorable de la Sous commission DDTM	12/12/2019	
Salah Benjamin	Bourse de l'immobilier	6 rue Valmont Agard	Avis favorable de la Sous commission DDTM	04/02/2020	5
Château Olivier	les "3s"	48 avenue de Tassigny	avis défavorable de la Sous commission DDTM	03/03/2020	5
Le douarin benoit	Dree'in	22 place Chanoine Patry	avis défavorable de la Sous commission DDTM	24/03/2020	5
Lavigne Thierry	Sport 2000	8 avenue de Verdun	Avis favorable de la Sous commission DDTM	09/06/2020	3

Bouthin Eric	Caisse d'épargne	4 place chanoine Patry	Avis favorable de la Sous commission DDTM	23/06/2020	5
Besone Mario	Residence Ginestey RPA	2 chemin de la Coudisale	Avis favorable de la Sous commission DDTM	01/09/2020	5
Pedefious Jean Michel	La Ripaillette	42 avenue Marc Ncuux	Attestation sur l'honneur d'accessibilité	14/04/2021	5
CDC Habitat	Gendarmerie	3 avenue du 19 mars 1962	avis défavorable de la Sous commission DDTM	22/06/2021	5
Saint André Dorothée	Collège cantelande	1 chemin des sources	Avis favorable de la sous-commission DDTM	06/07/2021	3
Ballarín Nicolas	EHPAD Seguin	15 chemin de Biala	Avis favorable de la Sous commission DDTM	20/07/2021	4
Roma Sandrine	Gazinet Pizza	8 avenue de Verdun	avis défavorable de la Sous commission DDTM	14/09/2021	5

7/ Point sur les logements locatifs sociaux

En ce qui concerne les logements locatifs, un courrier a été adressé aux bailleurs disposant de logements sur la commune.

Aquitanis : les logements de la résidence la pépinière datent de 1998, les normes actuelles ne s'y appliquent pas. Sur les 80 logements de la résidence 30 sont de plain-pied et 2 ont bénéficié de travaux pour une adaptation aux personnes âgées (transformation de la salle de bain en salle d'eau).

Domofrance indique qu'un logement au village de Monsalut est adapté aux PMR.

Domofrance précise être intervenu dans l'aménagement de 6 logements concernant des locataires âgées ou souffrant d'un handicap avéré.

Noalis indique que sur la résidence qu'elle gère sur la commune, les Balcons de Pujau, 33 logements sont accessibles mais non adaptés aux PMR et 2 logements sont non accessibles aux PMR.

8/ Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Lors de l'élaboration de l'Ad'AP, la commune n'a pas été sollicitée par les associations représentant les commerçants ni celles représentant les personnes handicapées.

Il a donc été décidé que des concertations auront lieu avec ces associations à chaque fois que la commune réalisera des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics. Ceci a été accepté par les services de l'Etat.